

grands titres de gloire. Sur les bords de la baie de Fundy comme sur les rivages du golfe du Bras d'or, du Miramichi, du St-Jean, de la Baie des Chaleurs, à l'Île Saint-Jean comme au Cap-Breton, et au Madawaska; partout les forêts ont été abattues par les bras des Acadiens, et sur ce sol si vaillamment défriché, nous avons imprimé, avec nos sueurs le souvenir ineffaçable de notre génie colonisateur. Restons dans ces nobles traditions, étendons encore le domaine de la patrie. Nous devons faire pour nos descendants ce que nos pères ont fait pour nous, nous emparer de tous ces territoires encore innocents qui doivent appartenir aux plus vaillants. Montrons que ce n'est point un sang appauvri qui coule dans nos veines, et que nous sommes réellement les descendants non dégénérés de ces valeureux colons du 17^e siècle qui ont si bien rempli la mission que la Providence leur avait confiée sur ce continent. Allons dans la forêt, Acadiens, les dangers qui nous y attendent sont moins à craindre que ceux que nous trouvons sur des terres appauvries, dans les séductions des cités, ou sous un ciel étranger. Établissons encore de nouvelles colonies, elles augmenteront notre force, multiplieront notre nombre, rendront de plus en plus sensible aux yeux des autres peuples la nécessité de notre existence, et nous aideront merveilleusement à nous conserver aussi religieux que l'étaient nos pères.

“ Les Acadiens ont été colonisateurs parce qu'ils ont été avant tout agriculteurs. Sans l'agriculture, pas de colonisation vraiment digne de ce nom. Nos pères ont été les premiers Européens qui apprirent au Nouveau-Monde l'art de travailler la terre, et leur réputation comme agriculteurs a survécu à leurs désastres. Nos descendants du premier peuple agricole de ce continent, serons-nous incapables aujourd'hui de comprendre les avantages de l'agriculture? Ah! souvenons-nous toujours que le malheur seul a pu obliger nos pères, au siècle dernier, à rompre pour un temps avec cette noble tradition, et que des jours plus heureux doivent nous faire servir de nouveau. La charrue, voilà ce qu'il faut à un Acadien, aujourd'hui comme autrefois. La culture de la terre fera notre force, contribuera puissamment à notre bonheur et montrera au monde que les Acadiens du 19^e siècle aiment toujours à conserver les meilleures traditions des Acadiens des deux siècles précédents.”

“ L'éducation, à notre époque, est une arme plus puissante que jamais et tous les peuples la regardent à bon droit comme indispensable à leur existence. Les Acadiens aussi, doivent être animés de ce sentiment; ils l'ont toujours été, d'ailleurs, et il ne le sera jamais permis de le considérer comme un peuple sans éducation. N'ont-ils pas eu, pendant toute l'époque de leur histoire, à se tourmenter pour se procurer la meilleure de toutes les éducations—l'éducation religieuse? Que de sacrifices ne sont-ils pas continuellement imposés pour avoir des prêtres au milieu d'eux, afin de n'être jamais privés de l'enseignement de la Science sans laquelle toutes les autres ne sont rien! Au point de vue de l'instruction religieuse, il nous sera toujours permis de dire avec fierté, que les Acadiens peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec les peuples les plus favorisés sous ce rapport. Conservons ce précieux avantage, mais ajoutons-y de plus la connaissance de toutes les sciences qui, à notre époque, constituent l'instruction proprement dite; et à l'éducation religieuse, qui affermit si bien la volonté, dirige si sagement le cœur, conduit si sûrement au vrai but de la vie, ajoutons cette éducation profane qui éclaire l'esprit et rend un peuple capable de prétendre à tous les avantages de la société. Réjouissons-nous, d'ailleurs, Acadiens; ce qui était impossible à d'autres époques, en devient extrêmement facile dans la nôtre. Vous voyez ici un établissement, le collège de St-Joseph, qui a rendu déjà d'immenses services à notre nationalité. Il continuera encore sa mission, encourageons-le de plus en plus, montrons que nous apprécions pleinement le bien qu'il nous fait, et la nécessité de l'instruction. Il y a encore d'autres établissements dans les différentes provinces, soutenons-les, et nous assurerons partout un de nos plus précieux intérêts.”

“ Voilà, chers frères, les considérations qui se présentent à mon esprit en ce grand jour. Elles partent d'un cœur acadien, et je le sais, elles trouveront un généreux écho dans le cœur de tous mes compatriotes. Nous continuerons de chercher le vrai bonheur dans la religion, qui a eu sur notre caractère national une si heureuse et si puissante influence. Nous serons toujours fidèlement attachés à nos nobles traditions religieuses et nationales. Nous aurons pour notre sainte religion le grand amour que lui ont toujours porté nos pères, et nous conserverons avec un soin jaloux toutes leurs traditions—leur belle langue comme toutes les touchantes coutumes qu'ils nous ont laissées, et puisque la colonisation, l'agriculture et l'éducation sont les

trois plus puissants moyens d'atteindre ce but, nous fonderons partout des colonies, nous encouragerons leurs fondateurs, et nous les soutiendrons généreusement. Nous cultiverons nos terres avec un plus grand soin, nous perfectionnerons notre culture, et cette occupation, qui a été celle de nos pères, sera toujours en honneur parmi nous. Enfin, nous ferons donner à nos enfants une grande et forte éducation, et, plus heureux que nous, ils seront dans l'avenir capables d'assurer le triomphe pacifique et complet de la cause acadienne, désormais sauvée du naufrage. Daigne le Seigneur protéger son peuple, et Marie protéger ses enfants.”

Nos compatriotes canadiens français étaient dignement représentés à cette fête par Sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics, et son fils; M. J. P. Rhéaume, président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec; M. H. J. J. B. Chouinard, secrétaire de la Société St-Jean-Baptiste de Québec; M. le Dr N. F. Dionne rédacteur du *Courrier du Canada*; M. l'abbé Théophile Montminy, curé de St-Agapit de Beauvillage; M. l'abbé H. Suzor, curé de Nicolet; M. l'abbé F. E. Couture, préfet des Études au Séminaire de Rimouski; M. l'abbé F. Gaudet, directeur du Collège de l'Assomption; M. Jodoin, rapporteur du *Monde* de Montréal, et M. Bernier rapporteur du *Quotidien* de Lévis.

La maladie des bestiaux n'existe pas en Canada.—Un reporter du *Free Press* d'Ottawa, en une entrevue avec le Dr Taché, le député ministre de l'agriculture au sujet des réglemens relatifs à l'importation en Canada des bestiaux américains. En réponse à une question à propos de la maladie des bestiaux, le Dr Taché a dit: Je suis en mesure de contredire les rapports publiés dans la presse américaine, et de dire qu'aucune des maladies mentionnées dans l'arrêté du conseil du gouvernement anglais n'existe dans la puissance du Canada. A propos de l'importation des bestiaux en Angleterre, il est parfaitement inutile pour les commissaires récemment nommés, d'essayer à convaincre le gouvernement anglais qu'il est possible de transporter le bétail de l'ouest sans danger d'infection, ou qu'il n'y a point de maladie sur les bestiaux dans l'ouest. La “pleuro-pneumonie,” existe dans l'ouest, bien qu'elle n'y soit pas aussi grave que dans l'est. Depuis que le gouvernement anglais a exigé par un règlement que les bestiaux fussent tués immédiatement après leur débarquement en Angleterre, les américains ont vainement essayé de le persuader que l'importation libre des bestiaux peut être permise sans danger, et ils ne réussirent pas davantage à l'avenir.”

Le reporter ayant demandé quels étaient les réglemens relatifs au transport des bestiaux américains en Canada, M. Taché a répondu:

“ On permet le transport des bestiaux américains de l'ouest en destination de l'est par le chemin de fer Southern, sujet à certaines restrictions. Le bétail est inspecté deux fois; premièrement, au port d'entrée; secondement, à l'endroit de sortie, pour constater qu'il n'y a pas d'animaux malades dans les trains. Les churs dans lesquels les bestiaux sont transportés sont marqués et numérotés, et l'on n'en permet pas l'emploi pour une autre fin. Les bestiaux sont sous la surveillance de conducteurs nommés par le département de l'agriculture. Le transport sur le territoire canadien du bétail de l'est à l'ouest est strictement défendu.”—*Le Canadien*.